



section académique  
**LIMOGES**

[www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)

[facebook.com/sneslimoges](https://facebook.com/sneslimoges)



[twitter.com/sneslimoges](https://twitter.com/sneslimoges)

Édito

## Se mobiliser

L'affichage par le gouvernement Valls de sa volonté et de sa capacité à réformer ne s'est pas démenti au cours de l'année écoulée. Plusieurs réformes ont été menées au mépris du dialogue social, des salariés et de l'idée que l'on peut se faire d'une démocratie moderne : recours au 49.3 pour la loi Macron, refus d'entendre les organisations syndicales de salariés pour la loi Rebsamen ou la loi Santé, simulacre de dialogue social pour la réforme territoriale, publications des textes sur la réforme du collège au lendemain d'une mobilisation majoritaire dans les collèges... La résignation ne doit pourtant pas être de mise et nous devons continuer à nous mobiliser pour réorienter la politique menée faute de quoi cinq ans auront été durablement perdus.

C'est bien grâce à la mobilisation initiée par la FSU que le rectorat de Limoges a finalement été maintenu dans le cadre de la réforme territoriale alors que le Limousin va perdre la quasi totalité des directions des services de l'État. Mais les risques pour les personnels administratifs, et donc pour les services rendus à l'ensemble des personnels, via des mutualisations déjà évoquées, ou la perte de prérogatives du Recteur de Limoges sur certaines questions, ne sont pas écartés. La FSU va donc poursuivre ses interventions pour le maintien à Limoges d'un rectorat de plein exercice.

La mobilisation contre la réforme du collège doit aussi reprendre dès à présent. Il nous faut continuer à convaincre que cette réforme va accroître les difficultés que connaît le collège aujourd'hui ce qui aurait des répercussions dramatiques pour les jeunes, notamment les plus fragiles. Nous ne pouvons laisser faire : perte de près de 200h de cours et de plus de 500h d'enseignements disciplinaires pour les collégiens, éclatement des grilles horaires nationales, immanquable appauvrissement des contenus, accentuation du tri social au sortir de la 3ème. C'est inacceptable ! Nous devons poursuivre la mobilisation sous des formes à débattre (grève en septembre et manifestation nationale en octobre sont proposées par le SNES à l'intersyndicale) avec le souci de rassembler très largement la profession mais aussi les parents d'élèves, les associations et organisations syndicales. L'objectif est d'obtenir une autre réforme dont le collège a besoin.

Sur la question salariale, les négociations dans la Fonction Publique reprennent enfin en ouvrant quelques perspectives mais, pour qu'elles se poursuivent, le gouvernement impose aux organisations syndicales la validation d'un protocole d'accord. Outre l'étalement du calendrier de pleine application des mesures proposées (jusqu'en 2020) et la modestie des propositions avancées dans le contexte salarial que nous connaissons, chacun jugera de la méthode. Le SNES consulte ses adhérents sur la proposition du gouvernement (voir l'US de rentrée et [www.consultppcr.fr](http://www.consultppcr.fr)).

Enfin, en 2016, le SNES et la FSU tiendront leurs congrès qui fixeront leurs mandats pour les années à venir. Ces rendez-vous sont majeurs dans le contexte politique actuel et dans la perspective des prochaines échéances électorales.

Se syndiquer dès à présent pour renforcer nos outils de défense collective et envoyer ainsi un signal fort au gouvernement, se syndiquer dès à présent pour participer à l'élaboration collective des mandats de nos organisations, est essentiel. A très bientôt avec le SNES-FSU dans l'action.

## Préparation de la rentrée : entre ajustements de dernière minute et grandes manœuvres

Dans l'opacité la plus totale : c'est ainsi que le Recteur a procédé fin juin en modifiant les structures de plusieurs établissements à la dernière minute. Certes, un nombre limité d'établissements a été concerné mais cela ne rend pas le procédé plus acceptable pour autant. Et si nous savons que la dotation budgétaire insuffisante dont dispose l'académie de Limoges pour financer les enseignements peut induire des ajustements tardifs, cela ne justifie aucunement l'absence de transparence.

Ainsi plusieurs lycées de Limoges ont vu leur structure modifiée fin juin en l'absence de discussion avec les personnels et leurs représentants. Autant nous pourrions entendre qu'une réflexion soit menée sur la complémentarité et l'équilibre des différents lycées de Limoges, autant il est inacceptable que des décisions soient prises en dehors de toute concertation associant les représentants des personnels comme le Comité Technique Académique le permet. Quels principes, quels objectifs ont guidé ces décisions ? L'absence de réponse à ces questions est inacceptable.

De la même façon est inacceptable le mépris de tout le travail opéré dans les établissements sur la préparation de la rentrée : consultation des CA sur la répartition des moyens de fonctionnement et l'organisation des structures, réunion des conseils d'enseignement sur la répartition des services,... Autant de décisions discutées et élaborées collectivement et percutées au dernier moment par des modifications de structures.

Plusieurs collèges de l'académie ont connu aussi des modifications de structures tardives alors même que les CA avaient alerté depuis plusieurs semaines sur des prévisions d'effectifs sous estimées. Là encore les ajustements de dernière minute remettent en cause tout le travail de préparation de la rentrée.

Il ne faut pas sous estimer les désorganisations qui résultent de tels ajustements tardifs. Il faut prendre aussi la mesure des dégâts induits par des financements tardifs alors même que des postes ont pu être supprimés dans les établissements. L'injection d'HSA, comme c'est le cas dans la plupart des établissements concernés, ne saurait constituer une solution acceptable. Nous invitons les représentants en CA à être extrêmement vigilants dès la pré-rentrée et à nous informer de toutes les situations problématiques.



**PARTICIPEZ**  
**À LA CONSULTATION**

[WWW.CONSULTPPCR.FR](http://WWW.CONSULTPPCR.FR)

## Formation continue pour profs aux ordres ?

Le Conseil Académique de la Formation a été réuni le 25 juin avec à l'ordre du jour l'examen du Plan Académique de Formation des personnels. Budget insuffisant limitant les possibilités de stages, dérive prescriptive et utilitariste des contenus de formation, écart grandissant entre les besoins, les attentes et l'offre : tels sont les constats alarmants que nous faisons année après année. Nos interventions répétées ont toutefois permis quelques évolutions limitées comme l'augmentation de la proportion de stages disciplinaires à candidature individuelle.

Mais une nouvelle dégradation s'annonce pour cette année puisque nous avons été informés en tout début de séance de récentes injonctions ministérielles remettant en cause les rares stages de formation prévus et visant à détourner le plan académique de formation pour en faire un instrument de formatage au service quasi exclusif de la mise en place de la réforme du collège ! Exit donc le plan élaboré sur lequel portait la discussion puisqu'il sera réorganisé et réorienté afin d'en faire un outil de mise au pas des personnels pour tenter d'imposer une réforme pourtant très largement rejetée par la profession. Au delà du passage en force choquant et du mépris des personnels qu'il révèle, un tel détournement est révélateur d'une vision étriquée et erronée d'une formation continue conçue comme simple courroie de transmission au service de la politique éducative menée.

Il ne fait pourtant aucun doute que la formation des enseignants, initiale et continue, est une condition essentielle pour donner un nouveau souffle au système éducatif. Etre véritablement concepteur de son métier, faire des choix éclairés relatifs aux contenus et à l'organisation des cours, à l'évaluation, surmonter les implicites scolaires, connaître et intégrer les apports de la recherche sont indispensables, ils dépendent largement de l'existence et des contenus de la formation initiale et continue. Ne pas prendre en compte cette exigence comme le fait la ministre Vallaud-Belkacem ne peut qu'éloigner toute perspective de progrès tout en accroissant encore la rupture avec les enseignants.

**500** c'est le nombre d'emplois supprimés dans les collèges et lycées de l'académie entre 2008 et 2012.

**20** c'est le nombre d'emplois d'enseignants créés entre 2013 et 2015 dans l'académie.

**0** c'est encore le nombre de TZR en documentation dans l'académie

**48 601** c'est le nombre d'élèves de l'académie scolarisés dans le secondaire public à la rentrée 2015, 500 de plus qu'à la rentrée 2012

**522** c'est le nombre d'heures d'enseignements disciplinaires que prévoit de supprimer la réforme du collège.



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

PLUS DE 42 HEURES  
DE TRAVAIL  
PAR SEMAINE

LE SNES SE BAT AVEC VOUS  
POUR L'AMÉLIORATION DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL

**De 26 620 à 38 600**  
c'est le montant en euros de la prime annuelle des recteurs.

**5** c'est le nombre d'années de gel du point d'indice

## Maintien de l'académie de Limoges

Lors du conseil des Ministres du 31 juillet, le maintien de l'académie de Limoges, ainsi que de toutes les académies menacées de fusion, a été acté.

La mobilisation de la FSU, à tous les niveaux et dans toutes ses composantes, pour le maintien des périmètres des académies au sein des nouvelles régions, a été déterminante. Les secrétaires généraux du SNES et de la FSU sont intervenus en Comité Technique Ministériel et auprès du cabinet de la Ministre. Les secrétaires académiques du SNES et des syndicats de la FSU ont rencontré les Recteurs de Limoges et de Bordeaux, la conseillère second degré de la Ministre ainsi que les élus locaux pour les obliger à sortir de leur silence. Les personnels administratifs du rectorat se sont massivement mobilisés à l'initiative du SNASUB-FSU... Pendant ce temps l'UNSA-éducation et le SGEN-CFDT s'inscrivaient pleinement dans l'hypothèse de la disparition du rectorat allant jusqu'à rassurer les personnels du rectorat sur leur avenir dans le cadre d'une fusion avec le rectorat de Poitiers... Le silence des autres organisations syndicales est tout aussi inquiétant.

Pour autant, de nombreuses questions restent encore en suspens. Quelles seront les compétences effectives et les marges de manœuvre de notre Recteur ? Le Recteur de Bordeaux sera en effet l'interlocuteur privilégié du futur président de la grande région pour la carte des formations, l'ENT, l'entretien des lycées, ce qui ne doit pas conduire à un traitement moins favorable de l'académie. On peut craindre aussi une dilution supplémentaire des responsabilités (super Recteur à Bordeaux, Recteur à Limoges, DASEN) générant un dialogue social biaisé, chacun renvoyant alors à l'échelon supérieur la responsabilité des décisions. Les risques de mutualisations de services administratifs ne sont pas écartés tant ces options étaient avancées.

Le SNES et la FSU continueront d'exiger que les décisions fassent l'objet d'un dialogue dans toutes les instances académiques et départementales et à ne pas laisser l'académie de Limoges se transformer peu à peu en une sous-académie. Pour cela le rôle des personnels est déterminant. Se syndiquer au SNES-FSU dès le début d'année, agir avec nous, tout cela ne peut que contribuer à renforcer la parole des personnels de l'académie.

## Première rentrée avec les nouveaux décrets

La rentrée 2015 voit la mise en application du nouveau décret statutaire (décret 2014-940) remplaçant les décrets de 1950 qui avaient été fragilisés par les multiples attaques dont ils faisaient l'objet depuis 15 ans. Si ce décret -et celui n°2015-475 sur les Indemnités pour Mission Particulière (IMP) ainsi que leurs circulaires d'applications- ne répondent pas aux attentes du SNES en termes d'allègement de service par exemple, ils reconnaissent néanmoins la réalité du travail enseignant, consolident certains acquis, écartent toute annualisation du temps de travail et encadrent très largement les velléités d'autonomie des chefs d'établissements.

Dans les faits, les changements devraient être dans l'ensemble peu perceptibles dans les services à l'exception des IMP et des pondérations en lycée ou REP+. La discussion sur les IMP a eu lieu dans les CA en juin.

Comme d'habitude, le SNES vous recommande la plus grande attention au moment de la signature de votre VS. Cette année particulièrement, il convient de vérifier qu'il correspond bien à l'emploi du temps qui vous a été distribué et qu'il prend bien en compte le nouveau décret :

- **Pondérations** : toute heure effectuée (quel que soit le nombre d'élèves) en Première et en Terminale compte pour 1,1 (plafond à 1 heure) et 1,25 en BTS (aucun plafond). Lorsque la pondération dépasse 0,5 on ne peut plus imposer d'HSA. En REP+ toute heure effectuée compte pour 1,1 sans plafond.
- **Compléments de service** : tout complément de service hors d'une commune doit donner lieu à une heure de décharge, comme tout service sur trois établissements (y compris de la même commune).
- **L'heure de préparation**, dite « de vaisselle », est maintenue pour les professeurs de physique-chimie ou SVT affectés en collège et assurant au moins huit heures d'enseignement s'il n'y a pas de personnel exerçant dans les laboratoires : le maximum de service est réduit d'une heure.

Ces nouveaux textes ne permettent pas plus qu'avec les précédents décrets de 1950 d'imposer la participation à toute sorte de réunions. La vigilance s'impose donc pour ne pas accepter des contraintes nouvelles (par exemple, un emploi du temps abusivement étalé avec une multiplication des réunions) qu'aucun texte ne justifie. Des réactions collectives peuvent bloquer toute forme de dérive. Participer aux conseils pédagogiques, écoles-collège ou de cycle repose sur le volontariat, ces réunions ne sont pas plus obligatoires qu'auparavant. Les équipes peuvent par ailleurs proposer des enseignants volontaires pour être désignés par le chef d'établissement pour siéger en conseil pédagogique.

Les nouveaux textes prévoient en outre que l'enseignement d'une discipline autre que celle de recrutement requiert dorénavant l'accord explicite du collègue concerné.

Le SNES continuera à être particulièrement vigilant face à toutes les tentatives de contournement des textes ou d'interprétations défavorables aux personnels. Le courrier de S1 de rentrée donne tous les éclaircissements nécessaires mais le courrier de S1 n°6 (disponible en ligne sur le site du SNES, rubrique qui sommes nous / publications) récapitule déjà l'ensemble des nouveaux textes applicables à la rentrée. N'hésitez pas à contacter la section académique si vous avez le moindre doute.



# RETRAIT DE LA RÉFORME VALLAUD-BELKACEM DU COLLÈGE :

➔ Dans l'intérêt des élèves qui auront moins d'heures de cours !

➔ Dans l'intérêt des enseignants soumis à un travail accru et prescrit !

## ➔ LA RÉFORME DU COLLÈGE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES HORAIRES ÉLÈVES :

Perte cumulée avec la réforme pour un élève sur l'ensemble des quatre années du collège :

➔ 522 heures d'enseignements disciplinaires ➔ 198 de cours

## ➔ LA RÉFORME DU COLLÈGE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES MOYENS ALLOUÉS AUX COLLÈGES :

Gain cumulé affiché par la ministre pour une dotation sur les quatre niveaux : 5,5h.

Mais la Ministre oublie de signaler les pertes dues à la suppressions des options latin/grec, bilangue et sections européennes : 16,5h.

Ce sont donc 11h qui disparaîtront d'un collège où ces trois options sont présentes actuellement. Par ailleurs, les 3h de marges allouées par niveau pour financer des dédoublements le sont sur décision du recteur qui peut décider de moduler à la baisse cette dotation, cette liberté offerte par le texte est une formidable machine à supprimer des postes en collège, aujourd'hui ou demain.

### COMPARATIF DES HORAIRES HEBDOMADAIRES AVANT ET APRÈS LA RÉFORME

	Horaires élèves						Horaires profs			
	Horaires disciplinaires du tronc commun		Horaires disciplinaires + dispositifs		Différentiel 2015/2016		Dotation			
	2015	2016	2015	2016	Horaires disciplinaires	Horaires disciplinaires + dispositifs (ATP, AP, EPI)	2015	2016	Différentiel	
		ATP +IDD	AP +EPI							
6ème	25	23	27	26	-2	-1	28	29	+1	
5ème	23,5	22	25,5	26	-1,5	+0,5	25,5	29	+3,5	
4ème	26,5	22	28,5	26	-4,5	-2,5	28,5	29	+0,5	- 8h si latin/grec - 4,5h si classe bilangue
3ème	26,5	22	28,5	26	-4,5	-2,5	28,5	29	+0,5	- 4h si section européenne
<b>Total</b>	<b>103,5</b>	<b>89</b>	<b>109,5</b>	<b>104</b>	<b>-14,5</b>	<b>-5,5</b>	<b>110,5</b>	<b>116</b>	<b>+5,5</b>	

3h peuvent être allouées par niveaux, sans fléchage

## ➔ MAIS JE NE PERDS PAS D'HEURE DE COURS DANS LA DISCIPLINE AVEC LA RÉFORME !

FAUX, toutes les disciplines doivent contribuer au financement de l'AP ou des EPI (26h pour les élèves dont 3h ou 4h d'AP et EPI), ainsi les horaires des disciplines seront amputés de ce temps, en fonction des choix opérés par le chef d'établissement. Compétition à prévoir pour conserver son horaire ?

## ➔ LA RÉFORME POUR QUOI FAIRE ?

AP, EPI, ces dispositifs ont-ils un sens s'ils sont mis en oeuvre classe entière, s'ils ponctionnent les horaires disciplinaires pour appauvrir les contenus d'enseignement ? Poser la question c'est y répondre. Nous avons affaire à une réforme usine à gaz qui ne règle aucune des difficultés rencontrées au collège, qui va accroître les inégalités scolaires au détriment des plus défavorisés, qui va accroître la concurrence entre établissements et collèges.

## ➔ LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT 1ER PÉDAGOGUE ?

Qui décidera de toutes les organisations : répartition de la DGH, répartition des horaires disciplinaires au sein des cycles, organisation de l'AP et des EPI (thèmes, intervenants, conditions d'enseignement) ? Certes le conseil pédagogique que le chef d'établissement désigne et préside sera consulté et le CA informé... C'est sans doute cela faire confiance aux enseignants. Ne laissons pas faire !

## ➔ LA CAROTTE ET LE BÂTON.

Formation rémunérée à la réforme du collège pour quelques enseignants pendant les vacances scolaires pour la carotte. Ensuite ces mêmes enseignants seront chargés de se transformer en VPR de la réforme auprès de leurs collègues. Avec quelle légitimité ? Sur quel temps dégagé ? Formation aussi (au maniement de bâton ?) pour les chefs d'établissement en tout début d'année afin « d'accompagner » les équipes. La mise sous tutelle ainsi imaginée de nos métiers est intolérable. Est-ce là la revalorisation de notre métier ? L'opposition à cette réforme n'est pas liée à un manque de formation permettant de se l'approprier mais à sa nature même, la Ministre doit enfin l'entendre.

### NE LAISSONS PAS FAIRE !

Le gouvernement et le parti majoritaire sont plus que jamais affaiblis à la veille des élections régionales, les sondages montrent un rejet des politiques éducatives menées. Un mouvement d'ampleur des personnels peut contraindre la ministre à un recul.

Le Snés propose à l'intersyndicale:

- ➔ une grève en septembre et
- ➔ une manifestation nationale un samedi en octobre.

### MOBILISONS-NOUS !